

Chères donatrices, chers donateurs,

Dans cette lettre, une fois n'est pas coutume, je ne donnerai pas des nouvelles personnalisées des familles mais je vous propose les réactions de colère et de découragement que nous ressentons vis à vis de la situation des personnes que nous accompagnons.

Malgré leurs efforts constants d'intégration, bénévolat dans les associations locales, apprentissage et perfectionnement de la langue française, scolarité assidue et très bon comportement des enfants, prise d'autonomie pour les démarches administratives, recherche d'emploi..., leurs demandes de régularisation sont encore et toujours rejetées par les services d'immigration de la préfecture.
Ils n'en font jamais assez !

Dernier refus en date : le 3 février dernier, refus pour une famille en France depuis maintenant 6 ans, sur un dossier que les associations aidantes jugeaient exemplaires !

Ce refus de la préfecture est "motivé" par plusieurs points (citations entre guillemets et en italique) :

- la famille a déjà reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et donc, si elle est restée en France, cela "*ne démontre nullement une insertion particulière au sein de la société française, dont le respect des lois et des institutions fait partie intégrante*"

Remarques :

A aucun moment, ces familles n'ont commis le moindre délit.

Une circulaire ministérielle de 2012 (la fameuse circulaire Valls, a priori toujours en vigueur) prévoit que les étrangers qui apportent la preuve de leur maintien en France pendant 5 ans ont le droit de demander une régularisation, y compris pour les personnes à qui on a notifié une mesure d'éloignement (= OQTF).

- "*bien que l'intéressée déclare vivre en France depuis 2016, ..., à supposer qu'une telle durée soit établie*"

Le dossier déposé en préfecture comporte les preuves de leur séjour en France pendant toutes ces années, à raison minimum de 2 preuves par an = bulletins scolaires, examens médicaux, factures d'électricité, nombreuses attestations d'associations...

"cette durée est faible au regard du nombre d'années passées en dehors du territoire français"

Oui, monsieur le Préfet, il s'agit d'adultes ayant passé toute leur vie dans leur pays, et ils auraient préféré continuer entourés de leur famille et de leurs amis s'ils n'avaient pas été menacés et obligés de quitter cette vie tranquille...

- "*si l'intéressée justifie avoir suivi des cours de français (aucune mention du fait que "l'intéressée" a passé un examen prouvant son bon niveau en français) et être bénévole dans une association (une association = Caritas, les restos du cœur, le secours populaire, VMT, entre autres...)*

"ces éléments ne sont pas suffisant à établir qu'elle aurait déplacé le centre de ses intérêts en France" Que faut-il de plus ??? Quels sont les critères retenus comme "suffisant" par la préfecture ?

- "l'intéressée n'a jamais travaillé en France,... disposer d'une promesse d'embauche n'est pas suffisant" Le cynisme est complet : les étrangers en situation irrégulière n'ont pas le droit de travailler et leurs employeurs potentiels risquent jusqu'à 15 000€ d'amende et 5 ans de prison !

- "aucun élément ne démontre en quoi la poursuite de la scolarité (des enfants) n'est pas possible dans leur pays"

Les 3 ainés des familles sont engagés dans un cursus bac professionnel, rien ne démontre qu'ils pourraient le poursuivre dans un pays où la scolarité n'est obligatoire que jusqu'à 15 ans, dans des conditions qui ne sont pas celles de la France.

Dans un an et demi, ils auront 18 ans et pourront déposer une demande de carte de séjour jeune majeur, qui aura de grande chance d'aboutir puisqu'ils sont arrivés en France avant l'âge de 13 ans... s'ils ne sont pas renvoyés avant !

Cette décision, ainsi que celles prises pour les autres familles en 2022, fait bien écho à la circulaire du ministre de l'intérieur du 17 novembre dernier, qui demande aux préfets d'appliquer aux étrangers sous OQTF "*la méthode employée pour le suivi des étrangers délinquants*".

La France délivre de plus en plus d'OQTF, de manière systématique sans examiner les situations personnelles, puis elle assimile ces personnes à des délinquants et demande de les inscrire au Fichier des Personnes Recherchées !

On entend aussi parler de "*réduire les droits sociaux des étrangers en situation irrégulière*" alors qu'ils n'en ont pas ! en dehors du droit à la santé (grâce à l'aide médicale d'Etat... jusqu'à quand ? on parle de la supprimer)

et du droit à la scolarisation des enfants (mais sans bourse pour les collégiens et lycéens car les personnes exilées ne peuvent plus obtenir d'avis de non imposition qui justifie de leur absence de revenus).

Vous l'aurez compris, les 4 familles, que nous accompagnons grâce à votre soutien et malgré nos et leurs efforts, sont extrêmement malmenées en ce moment, et désespèrent de trouver un aboutissement à leur situation administrative. Comment garder espoir dans ces conditions et croire en l'avenir ?

En tant qu'association, nous n'avons aucune reconnaissance du sérieux de notre travail d'accompagnement de ces personnes. Les services de l'Etat sont constamment dans la suspicion vis à vis d'elles et dans le mépris pour les citoyens engagés que nous sommes.

Le groupe solidarité et les familles continuent à se mobiliser, recours auprès du tribunal administratif, de la cour d'appel, nous étudions aussi les possibilités de régularisation par le travail... Nous restons combatifs malgré tout.

Nous sommes aussi à la **recherche d'un logement sur Mulhouse** proche du marché couvert, minimum 3 pièces, loyer modéré payé par l'association grâce à vos dons. Nous avons besoin de votre aide pour cette recherche (contact Catherine : bernard.la-motte@orange.fr).

Une nouvelle loi "Asile et immigration" (le 22ème texte en 30 ans !) doit être prochainement discutée au parlement. De l'avis d'un grand nombre d'associations impliquées dans la défense des étrangers, elle aura encore comme conséquence un recul des droits des personnes exilées et une détérioration de leurs conditions d'accueil (voir les sites d'Amnesty International France, la Cimade, Gisti...)

Les soi-disant avancées pour une régularisation par le travail sont déjà très restrictives, grâce notamment à la définition des "métiers en tension", et risquent d'être encore réduites lors des discussions parlementaires.

Nous devons nous battre pour garantir les droits des personnes qui sont obligées de quitter leur pays et dire haut et fort que nous ne voulons pas d'une France transformée en forteresse.

Participation du groupe solidarité aux évènements du printemps et de l'été

Pour tous les évènements auxquels nous participons, qui nous font connaître et qui participent au financement des frais de logement, nous avons besoin de coups de main. Merci de vous faire connaître si vous voulez vous engager, même ponctuellement, à nos côtés. C'est aussi une occasion de resserrer les liens entre nous.

- **Le week-end des 22 et 23 avril**, l'association "Les doigts de fée" (artisanat) fête le printemps. Le groupe solidarité tiendra le bar et proposera boissons et pâtisseries + repas pour les exposants. Se signaler auprès d'Anny : akatitsch@posteo.net pour la tenue du stand et la confection de gâteaux.

- **Samedi 29 et dimanche 30 avril** : c'est au tour du festival de rue "D'ailleurs D'ici" de se produire à Colmar sur le thème : Déconstruisons les murs ! L'an dernier nous avons tenu un stand conjointement avec les associations "Dida" de Guebwiller et "Terre en vue" de Colmar. Nous comptons renouveler notre présence cette année.

L'objectif du festival est de rassembler un maximum de personnes pour exprimer un refus collectif de la haine, du racisme et de l'exclusion.

Contactez Ilona : ilopatoto@gmx.fr pour la tenue du stand et covoiturage pour nous y rendre accompagnées des familles.

- **Jeudi 6 juillet** : rencontre festive proposée par l'association "Do un Dert, l'art en lien" de Munster. Ateliers artistiques, concerts gratuits dans le parc Hartmann et cuisines du monde. Nous y tiendrons un stand de cuisine albanaise.

Contactez Catherine : bernard.la-motte@orange.fr pour la tenue du stand.

Encore et toujours un très grand merci pour votre soutien et votre participation à nos actions, au nom des familles soutenues qui ont plus que jamais besoin de reconnaissance et d'accompagnement.

Recevez nos plus cordiales salutations

Le groupe solidarité de l'association Vallée de Munster en Transition

Nous vous remercions de partager largement ce document autour de vous.